

INSTITUTIONNEL

Délibération n°33 : INST – Modification de la représentation de la commune de Talcy au sein du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21 ;

VU les statuts du syndicat mixte du Pays des Châteaux. ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la CCBVL n°2026-04-14 en date du 23 avril 2026.

CONSIDÉRANT le fait que la commune de Talcy a fait part de son souhait de changer de représentants au sein du Syndicat mixte du Pays des Châteaux.

Il est proposé au Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : DE MODIFIER la représentation de la commune de Talcy au sein du Syndicat du Pays des Châteaux comme suit :

Commune	Titulaire		Suppléante
TALCY	Michel DUVEAU		Josiane BOURGOIN

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.